

**MAIRIE DE PRADES-SUR-VERNAZOBRE**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 MAI 2018**

Date de la convocation : 17 mai 2018

Date d'affichage : 30 mai 2018

Nombre de conseillers en exercice : 10

Le vingt-quatre mai deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Marie MILHAU, Maire.

Présents : Jean-Marie MILHAU, Vincent GRASSET, Michel DEPAULE, Serge LEFEBVRE, Jean-Marc CULIOLI, Yoan MAGE, Alexandre JOUGLA, Xavier PETIT

Absents excusés : Patrice POUX, Roch CODOU,

Pouvoirs : Roch CODOU donne pouvoir à Jean-Marc CULIOLI

Secrétaire : Yoan MAGE

**OBJET :**

**Echange de Parcelle AN 318 – domaine public**

*2018-05/20*

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

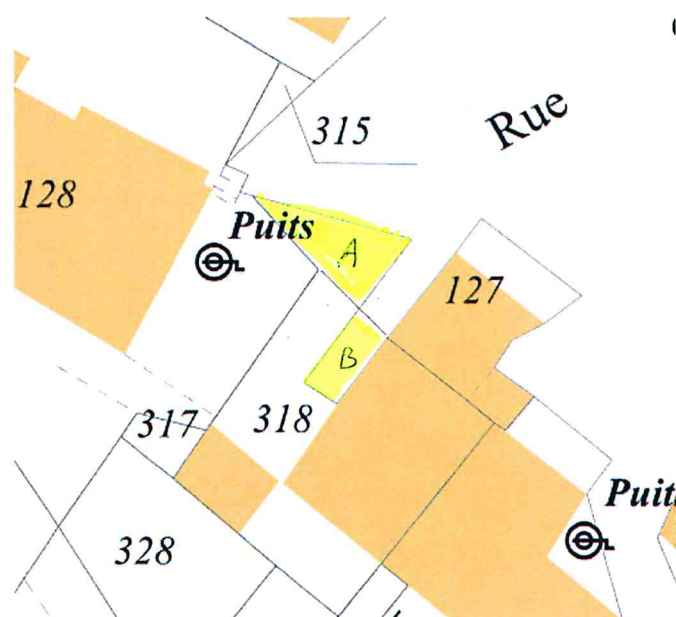
Le Maire informe le conseil municipal de la demande de monsieur Yoan Mage.

Il est proposé à la commune un échange de parcelle.

Le plan de situation cadastrale joint précise l'échange en question.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'échange ci-dessous indiqué pour la valeur de l'euro symbolique.

Il est précisé que les frais afférents à cet échange seront pris en charge par le demandeur.



**A** Partie de la parcelle AN 318 donnée à la commune.

**B** Partie du domaine privé de la commune transmise à Monsieur Yoan Mage

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer des travaux au lavoir d'un montant de 32 949,53 euros TTC et donne lecture des devis établis par les entreprises.

Il indique que compte tenu des disponibilités budgétaires de la commune, il serait souhaitable de solliciter auprès du Conseil Régional une subvention au titre du FRI la plus large possible.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve les travaux cités ci-dessus et autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional, une subvention la plus large possible au titre du FRI.

### **Questions diverses :**

- Monsieur Blijleven Menno et Jouglà Alain sont invités à expliquer le transfert de voirie « les mourelousses » au conseil municipal. La mairie reprend donc le chemin, les parking la bouche incendie ainsi que les réseaux comme stipulé dans la délibération de 2011.
- Patrice Poux est nommé référent pour l'Ambroisie (Plante allergisante) sur la commune.
- Un avis favorable a été donné avant prise de délibération pour adhérer à Hérault Energie pour réaliser un appel auprès des fournisseurs.
- Pour améliorer le service du secrétariat il a été décidé d'adhérer gratuitement à gmail avec changement du mail de la commune.

La séance est levée à 20H30

Prades sur Vernazobre le 24 mai 2018

Le Maire,

  
Jean-Marie MILHAU